

**AVIS PUBLIC**  
**Promulgation du règlement n° 1009**

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

**QUE** le règlement n° 1009 pourvoyant à des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue des Saules et une portion de la rue des Frênes ainsi que l'aménagement de stationnements et d'un passage piétonnier et décrétant un emprunt de 800 000 \$ pour en payer le coût, a été adopté par le Conseil municipal le 9 mars 2021.

Le règlement n° 1009 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villesadp.ca](mailto:greffe@villesadp.ca) ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048. Il est également possible de prendre rendez-vous au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, sis au 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, durant les heures d'ouverture, soit de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45, du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h le vendredi, afin de le consulter.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021.



Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.  
Greffière